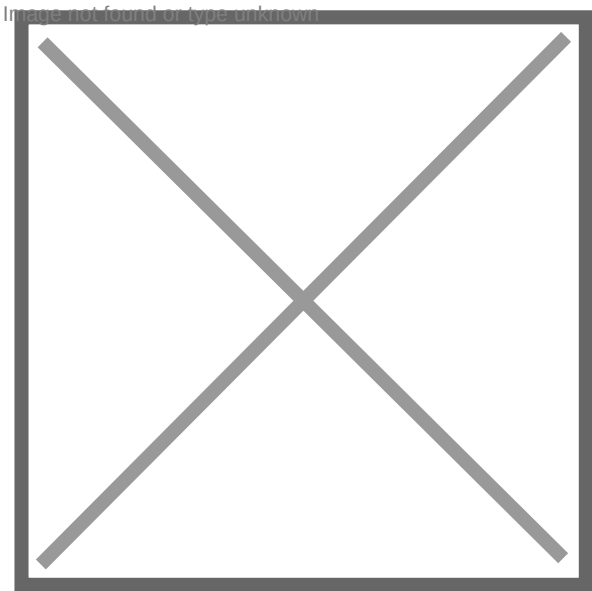




La propriété d'un véhicule

Par **Pichon**, le **02/04/2008 à 17:45**

Bonjour,
Voici mon problème. Mon amie et moi nous séparons. Le véhicule que j'ai entièrement financé (crédit d'achat, chèque de banque fait de mon compte, entretiens, réparations, assurances) bien que je ne sois pas titulaire du permis de conduire, est toutefois à son nom sur la carte grise et sur le contrat d'assurance. Au vue de ce financement, puis-je prétendre être propriétaire de ce véhicule malgré une carte grise à son nom ?
Merci de votre réponse.

Par **julian45**, le **02/04/2008 à 17:46**

bonjour, le contrat de vente etait à votre nom?

Par **Pichon**, le **02/04/2008 à 17:48**

Non, il a été fait au nom de mon amie.

Par **julian45**, le **02/04/2008 à 17:53**

Donc normalement la voiture est à elle, même si les fondss viennent de vous, des demarches juridiques vous serait couteuse et avec une possibilité d'echec de 50%
ndesole

Par **Pichon**, le **02/04/2008** à **17:55**

Merci pour votre réponse.